

LA POSTIÈRE LOVÉRIENNE TRAVAILLAIT À VAL-DE-REUIL.

Harcèlement sexuel à la plate-forme colis

À 36 ans, Emmanuelle, une Lovérienne salariée depuis 2001 à la plate-forme colis de La Poste à Val-de-Reuil a été victime de harcèlement sexuel et de deux tentatives de viol. L'affaire a été jugée par les prud'hommes : l'entreprise est condamnée à verser 126 000 euros à Emmanuelle. Elle avait raconté son calvaire le 18 avril sur France 2. Nous avons aussi recueilli son édifiant témoignage.

Assise en tailleur sur le canapé de son salon, dans son appartement lovérien, Emmanuelle semble avoir retrouvé le sourire. Mais celui-ci cache mal les années de galère vécue par la jeune femme depuis son embauche à la plate-forme colis de La Poste, à Val-de-Reuil. C'était en 2001. « La Poste, je connaissais bien, car j'y faisais déjà des remplacements l'été. Ma mère y travaillait, cela avait facilité les choses. Je travaillais avec elle pendant les vacances. » Après deux échecs consécutifs au bac, la jeune fille se met à chercher du travail et se tourne naturellement vers l'entreprise qui l'avait déjà plusieurs fois accueillie durant l'été. Elle obtient un premier CDD (contrat à durée déterminée), fait quelques mois de brigade volante puis signe son CDI (contrat à durée indéterminée). « J'étais super naïve à cette époque. Il y avait des plaisanteries graveleuses et je rougissais comme une pivoine. »

Technique imparable

Problème, son chef de ser-



Emmanuelle a raconté son calvaire en direct sur France 2.

vice, Didier, non content de multiplier les réflexions salaces à son encontre, passe rapidement à l'étape suivante, ce d'autant que sa mère est alors en congés maladie. Elle ne peut plus veiller sur elle. « Il avait une technique imparable pour dégraffer mon soutien-gorge, et les réflexions se multipliaient, du genre si tu veux une bonne note, une promotion, tu passes sous le bureau... »

« J'étais tétanisée »

Lâchée sans défense dans un

univers masculin, Emmanuelle n'a guère la force de résister. Elle subit sans se plaindre ces premiers outrages, ragrafe régulièrement et discrètement son soutien-gorge dans les toilettes et finalement encaisse passivement ces premières emprises.

Mais une plaisanterie entraînant une autre, Didier se croit bientôt autorisé à aller plus loin et profite d'un moment où il se retrouve seul avec Emmanuelle, à l'occasion d'un travail supplémentaire à faire. « Il a alors commencé à me déshabiller, à me peloter. J'étais tétanisée.

Je pensais à mon copain, avec qui je devais me mettre en ménage. Heureusement, un camion est arrivé, j'ai couru pour aller le décharger et je suis rentrée chez moi. »

Sur le ton de l'humour

Une première approche qualifiée de tentative de viol qui ne laissera pas Emmanuelle indemne. Son médecin lui prescrit un arrêt de travail et des anxiolytiques. Au bout de 15 jours, elle reprend le chemin du centre de tri et les blagues reprennent comme si de rien n'était. « La situation était très ambiguë, car tout était toujours fait sur le ton de l'humour, les blagues comme les agressions sexuelles. À cette époque, il lui arrivait parfois de me mettre la fessée sur le tapis roulant. Cela faisait rire tout le monde. »

« Il me tripotait à loisir »

Emmanuelle est alors régulièrement confrontée aux « pulsions » de son supérieur. Des pulsions qu'elle trouve de moins en moins acceptables, surtout lorsqu'elle se fait coincer derrière les palettes du centre de tri. « Il me tripotait à loisir, ce n'était plus de la plaisanterie », assure la jeune femme. « Mais je ne savais pas comment réagir. Moi, j'étais rentré à La Poste pour réussir, et j'avais peur, si je me plaignais, de me faire licencier. Alors j'étais toujours dans l'esquive, dans le non-dit. »

« Il était en érection »

Toujours sous le joug de son responsable, Emmanuelle en-

caisse sans broncher les gestes et les réflexions déplacées devenus quotidiens. Jusqu'au jour où elle porte un colis trop lourd et se blesse à l'épaule. Elle demande à être prise en charge dans le cadre d'un accident du travail, lui insiste pour l'emmener à l'infirmerie. Il referme la porte à clé. « Cela a été rebelote le traquenard. Je ne pouvais bouger. Il m'a enlevé mes couches de fringues... Il se frottait, était en érection... » Heureusement, Emmanuelle avait eu le temps de prévenir une collègue qui vient frapper à la porte. « Il a alors eu peur et m'a laissé partir. Je me suis rhabillée et je suis allée m'effondrer aux toilettes. »

« Ma mère aussi »

La suite est un cauchemar. Toujours sous l'emprise de son chef de service, son « N + 1 », Emmanuelle déprime, est mise en arrêt de travail et fait une tentative de suicide. « Ma mère ne comprenait pas ce qui n'allait pas. Je me suis confiée, elle m'a dit avoir aussi subi ce genre de choses de la part de Didier. En fait, il se comportait comme cela avec toutes les filles du service. » Quotidiennement, elle subit les assauts déguisés de son supérieur, jusqu'à ce qu'il soit lui-même promu et devienne le chef de sa mère ! C'était en 2008.

« Je prenais alors toujours des claques sur les fesses lorsqu'il venait fumer avec nous mais ce n'était plus quotidien. Et cela a continué d'une manière sporadique jusqu'en 2015. »

La souffre-douleur

Une période durant laquelle Emmanuelle contracte une hernie discale. Elle sollicite un poste aménagé mais ses angoisses face à son agresseur sont toujours là même s'il n'est plus directement son supérieur.

Elle subit alors de nouvelles agressions, morales cette fois, de la part de sa hiérarchie. Emmanuelle et ses problèmes commencent à faire « tâche » dans l'entreprise. Elle devient alors la souffre-douleur de ses

supérieurs.

Les faits sont prescrits

C'en est trop pour la trentenaire. Elle décide de ne plus se laisser faire, se tourne vers le syndicat Sud PTT, puis finit par se rapprocher d'une avocate, Maude Beckers, spécialisée dans les questions de harcèlements. Les faits sont pénalement prescrits mais une enquête interne est toutefois diligentée par La Poste. Tous les protagonistes et les témoins sont entendus. La conclusion des enquêteurs est claire : les faits sont avérés. Dans le même temps, Emmanuelle est mise en arrêt de travail. Le 24 novembre 2016, elle obtient une reconnaissance de maladie professionnelle.

Aux Prud'hommes

Tout cela la conduira jusqu'au Conseil des Prud'hommes où son dossier a été plaidé le 9 mars dernier. « La Poste m'a proposé 50 000 € dans le cadre d'une rupture conventionnelle, assure la jeune femme. Mais l'argent ne remplacera pas ce qui m'a été pris. À 21 ans, j'étais propriétaire de ma maison avec mon copain. Après la tentative de viol, je me suis séparé de lui. Ensuite, j'ai déclenché une maladie incurable liée au stress. Ils m'ont traîné dans la boue... La Poste a aussi reconnu mes agressions sexuelles mais n'a rien fait contre mon agresseur. »

Celui-ci semble s'être sorti sans dommage de ses déboires au travail. Aujourd'hui à la retraite, il a quitté l'entreprise en bénéficiant d'une dérogation. « Je vais sans doute l'attaquer au pénal ! Depuis l'affaire Maupin, je sais que je ne suis pas seule, que ce qui m'est arrivé est aussi arrivé à d'autres femmes. Le tabou est levé ! »

NB : Nous avons à plusieurs reprises, sans succès, tenté de joindre Delphine Diepois, l'avocate de La Poste. Nos colonnes lui restent ouvertes.

Patrick Auffret

3 QUESTIONS À MAUDE BECKERS, AVOCATE D'EMMANUELLE



1. Que pensez-vous du jugement du conseil des Prud'hommes dans l'affaire concernant Emmanuelle ?

C'est une grosse satisfaction car les sommes prononcées ne sont pas des sommes que l'on obtient habituellement devant une juridiction prud'homale. Notamment les 25 000 euros pour harcèlement sexuel et les 30 000 euros pour harcèlement moral, c'est relativement rare de les obtenir. Les juges sont bien compris la gravité du dossier, d'autant plus qu'il y a obligation d'affichage dans les entités de La Poste. Il va main-

tenant falloir que la position adoptée par La Poste soit à la hauteur. Maintenant qu'elle a reconnu, contrainte et forcée, qu'il y a bien eu harcèlement sexuel, La Poste dit n'y être pour rien. Il n'en demeure pas moins qu'elle n'a pas réussi à protéger sa salariée. Il serait temps qu'elle commence à assumer notamment en ne faisant pas appel.

2. En quoi ce dossier est-il exemplaire en termes de harcèlement sexuel ?

Il montre malheureusement ce qui arrive à 40 % des femmes qui parlent. Elles se retrouvent malades au sein de l'entreprise sans être prises en charge par l'employeur alors que l'agresseur n'a pas toujours les sanctions attendues. Là, en l'occurrence, il est parti à la retraite alors que visiblement l'enquête interne de La Poste le mettait en cause. C'est un dossier très emblématique de ce qui se passe dans de nombreuses entreprises. Cela montre aux employeurs qui décident de protéger les harceleurs qu'ils s'exposent à des sanctions.

3. Ce dossier pourrait faire jurisprudence ?

Oui, dans le sens où l'on va peut-être arrêter de donner des sanctions ridicules dans ce genre de dossiers. J'espère que l'on va se rendre compte que les femmes qui vivent un harcèlement sexuel subissent un véritable préjudice que 5 ou 10 000 euros ne suffisent pas à réparer. C'est pourtant ce que l'on obtient dans beaucoup de dossiers.

Jugement exemplaire

Jugée aux Prud'hommes de Paris le 9 mars dernier, l'affaire a été mise en délibéré au 17 mai 2018. La Poste a été condamnée à verser plus de 126 000 euros à Emmanuelle pour ne pas l'avoir protégée du harcèlement moral et sexuel par son supérieur hiérarchique durant près de quatorze années. La jeune femme

avait également demandé la résiliation judiciaire de son contrat de travail « aux torts de l'employeur ». Cela lui a été accordé. On ne savait pas, à l'heure du bouclage, si La Poste envisageait de faire appel de cette décision. Elle aura un mois pour le faire à partir du moment où les motivations du jugement lui seront notifiées.